



**ALLÉGEZ LA CHARGE
DE VOS PRIMES
D'ASSURANCE-MALADIE**

COMMENT CHOISIR

Vous pouvez faire votre choix parmi la sélection suivante d'assureurs et de modèles d'assurance dont les primes pour **l'assurance maladie de base, risque accident inclus, avec une franchise minimale** (0.- pour les enfants, 300.- pour les jeunes et les adultes) sont inférieures aux primes de référence :

Modèle standard	Adultes (26 ans et plus)	Jeunes (entre 19 et 25 ans)	Enfants (moins de 18 ans)
Région 1 : notamment Lausanne, l'Ouest lausannois, Nyon, La Côte, le Lavaux, la Riviera	Assura ¹	Agrisano, Galenos, Helsana	Agrisano, AMB, Assura ¹ , Avenir, Easy Sana, EGK, Helsana, Mutuel, Philos, Sanagate ¹ , SUPRA ¹
Région 2 : notamment le Chablais, le Pays d'Enhaut, Oron, Cossonay, la Broye, le Vully, le Gros-de-Vaud, le Jura, le Nord Vaudois	Assura ¹	Agrisano, Galenos, Helsana	Agrisano, AMB, Assura ¹ , Avenir, Easy Sana, EGK, Helsana, Mutuel, Philos, Sanagate ¹ , SUPRA ¹

¹ Les médicaments doivent être payés directement à la pharmacie (tiers garant).

Pour les modèles alternatifs, consultez en annexe le tableau détaillé des assureurs et des modèles pratiqués.

Avant de vous engager vérifiez que les restrictions de chaque assurance vous conviennent.



CHANGER EST SIMPLE



Votre choix compte, il permet de faire des économies substantielles pendant une année. Pour faciliter vos démarches, vous disposez de 2 lettres-types de résiliation et d'affiliation, ainsi que la liste des assureurs meilleur marché. Les étapes suivantes vous permettent de procéder au changement d'assureur ou de modèle d'assurance.

➤ COMPAREZ LES PRIMES

Confrontez la prime 2012 figurant sur la nouvelle police communiquée par votre assureur, à **la prime de référence cantonale** correspondant à votre classe d'âge et à votre région, indiquée sur le tableau ci-contre. Si votre prime 2012 est supérieure à la prime de référence, vous pouvez diminuer son montant en choisissant un modèle d'assurance alternatif (médecin de famille, réseau de soins HMO, consultation téléphonique préalable), ou en changeant d'assurance-maladie.

➤ CHOISISSEZ AVANT LE 28 NOVEMBRE

Si vous choisissez un modèle alternatif auprès de votre assureur actuel, selon le tableau comparatif annexé, demandez votre affiliation à l'aide de la lettre-type d'affiliation ci-contre, avant le 28 novembre 2011.

Si vous décidez de changer d'assureur, résiliez votre contrat d'assurance obligatoire en complétant et en signant la lettre-type de résiliation ci-contre, avant de l'envoyer à votre assureur en courrier recommandé avant le lundi 28 novembre 2011.

Choisissez ensuite un nouvel assureur selon la liste figurant au verso et demandez votre affiliation à l'aide de la lettre-type d'affiliation ci-contre, avant le 28 novembre 2011. La nouvelle caisse-maladie vous fera parvenir une confirmation d'affiliation et se chargera d'avertir votre ancien assureur de votre changement.

Un assureur ne peut pas refuser votre admission pour l'assurance de base, ni vous appliquer des réserves d'assurance.

3 MODÈLES ALTERNATIFS

➤ MÉDECIN DE FAMILLE (MF)

sauf en cas d'urgence, vous le consultez toujours en premier

➤ RÉSEAU DE SOINS (HMO)

vous consultez toujours en premier ce groupement de médecins (généralistes et/ou spécialistes)

➤ CONSULTATION PAR TÉLÉPHONE (TELMED)

avant chaque visite médicale, vous téléphonez à une permanence

COMMENT OBTENIR DE L'AIDE ?

Les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, ainsi que les autres personnes subsidiées, peuvent obtenir de l'aide auprès de l'agence d'assurances sociales de leur commune. Les bénéficiaires du revenu d'insertion peuvent s'adresser au centre social régional.

Consultez le site: www.vd.ch/occ

Si vous n'obtenez pas de réponses du nouvel assureur d'ici à la fin de l'année, veuillez le signaler à l'Organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie.

Par courrier: **OCC • Ch. de Mornex 40 • 1014 Lausanne**

Par courriel: info.occ@vd.ch.

En cas de besoin, les organismes suivants pourront vous renseigner

➤ **La Fédération romande des consommateurs (FRC)**

renseigne sur les modèles alternatifs:

Rue de Genève • CP 6151 • 1002 Lausanne

www.frc.ch/modeles-alternatifs • info@frc.ch

➤ **Pro Senectute Vaud** pour ce qui concerne les personnes âgées:

Rue du Maupas 51 • 1004 Lausanne

Tél. 021 646 17 21 • Fax 021 646 05 06

www.vd.pro-senectute.ch • info@vd.pro-senectute.ch

➤ **L'Office fédéral de la santé publique (OFSP)**

propose un comparateur de primes indépendant et neutre sur www.priminfo.ch

CHANGER EST UN DROIT

La loi est claire: tous les assureurs vous garantissent les mêmes prestations dans le cadre de l'assurance-maladie obligatoire des soins. Dès lors, le libre choix de l'assureur pour l'assurance de base est un droit indépendamment de votre âge, domicile ou état de santé. Toutefois il est nécessaire que vous soyez à jour dans les paiements à votre caisse, de vos primes, franchises, quotes-parts ainsi que des éventuels frais de poursuites y relatifs.

➤ CHANGER EST UTILE

En optant pour un autre modèle d'assurance ou un changement d'assureur, vous pouvez économiser de l'argent. Par ailleurs, les subsides accordés par le Canton pour le paiement des primes d'assurance ne dépassent en aucun cas, pour les bénéficiaires du revenu d'insertion, le montant de la prime de référence cantonale (tableau 1) ou, pour les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI, le maximum fixé par l'autorité fédérale (tableau 2).

Primes cantonales de référence 2012

Bénéficiaires du revenu d'insertion

Tableau 1	Adultes (26 ans et plus)	Jeunes (entre 19 et 25 ans)	Enfants (moins de 18 ans)
Région 1	410.-	381.-	100.-
Région 2	378.-	352.-	93.-

Bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI

Tableau 2	Adultes (26 ans et plus)	Jeunes (entre 19 et 25 ans)	Enfants (moins de 18 ans)
Région 1	428.-	406.-	103.-
Région 2	401.-	380.-	97.-

Comme la différence entre le subside et la prime est à votre charge, vous pouvez diminuer votre dépense en choisissant un assureur meilleur marché.



VOTRE ASSURANCE ?

- Agilia**, Mühlering 5, 6102 Malters, www.agilia.ch (5)*
- Agrisano**, Laurstrasse 10, 5201 Brugg, www.agrisano.ch (52)*
- Fondation AMB**, Place de la Curala 5, 1934 Le Châble, www.amb-assurance.ch (66)*
- Assura**, C.-F. Ramuz 70, 1009 Pully, www.assura.ch (160'126)*
- Atupri Caisse-maladie**, Zieglerstrasse 29, 3000 Bern 65, www.atupri.ch (6'952)*
- Avenir Assurances**, Rue du Nord 5, 1920 Martigny, www.avenir.ch (44'464)*
- Compact**, Postfach 2010, 8021 Zurich, www.sanitas-compact.ch (3'912)*
- Concordia**, Bundesplatz 15, 6002 Lucerne, www.concordia.ch (16'693)*
- CPT/KPT**, Postfach 8624, 3001 Bern, www.kpt.ch (27'845)*
- CSS**, Tribtschenstrasse 21, 6002 Luzern, www.css.ch (45'147)*
- Easy Sana**, Rue du Nord 5, 1920 Martigny, www.easysana.ch (15'330)*
- EGK**, Brislachstrasse 2, 4242 Laufen, www.egk.ch (7'855)*
- GALENOS**, Postfach, 8021 Zürich, www.galenos.ch (894)*
- HELSANA**, Postfach, 8081 Zurich, www.helsana.ch (36'079)*
- INTRAS**, Rue Blavignac 10, 1227 Carouge, www.intras.ch (53'970)*
- Kolping**, Postfach 198, 8600 Dübendorf, www.kolping-krankenkasse.ch (1'047)*
- maxi.ch**, Postfach, 8081 Zurich, www.maxi.ch (961)*
- Mutuel Assurances**, Rue du Nord 5, 1920 Martigny, www.mutuel.ch (80'124)*
- ÖKK**, Bahnhofstrasse 9, 7302 Landquart, www.oekk.ch (1'424)*
- Philos**, Rue du Nord 5, 1920 Martigny, www.groupemutuel.ch (76'428)*
- Progrès**, Postfach, 8081 Zurich, www.progres.ch (15'541)*
- sana24**, Thunstrasse 162, 3074 Muri b. Bern, www.sana24.ch (230)*
- Sanagate**, Tribtschenstrasse 21, 6002 Luzern, www.sanagate.ch (1'142)*
- Sanitas**, Postfach 2010, 8021 Zurich, www.sanitas.ch (14'042)*
- Sansan**, Postfach, 8081 Zurich, www.sansan.ch (2'092)*
- SUPRA**, Chemin de Primerose 35, 1000 Lausanne 3 Cour, www.supra.ch (20'113)*
- SWICA**, Römerstrasse 38, 8401 Winterthur, www.swica.ch (11'615)*
- Visana**, Postfach 253, 3000 Bern 15, www.visana.ch (27'126)*
- vivacare**, Thunstrasse 162, 3074 Muri b. Bern, www.vivacare.ch (13'111)*
- Vivao Sympany**, Spielgasse 12, 4001 Basel, www.sympany.ch (1'032)*
- Wincare**, Postfach 299, 8401 Winterthur, www.wincare.ch (2'620)*

Indiquez vos coordonnées

Nom / Prénom :

Rue, n° :

.....

NPA, lieu de domicile :

.....

RECOMMANDÉ

Nom de l'assureur-maladie

.....

Rue, n°

.....

NPA, lieu

LETTRE DE RÉSILIATION

Résiliation pour l'assurance de base

Référence / n° d'assuré:

Date de naissance:

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe par la présente que je résilie ma couverture d'assurance obligatoire des soins selon la LAMal avec effet au 31 décembre 2011.

En vous remerciant d'avance pour l'exécution de cette demande de résiliation et en vous priant de m'envoyer une confirmation, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Lieu et date:

Signature:

Indiquez vos coordonnées

Nom / Prénom :

Rue, n° :

.....

NPA, lieu de domicile :

.....

RECOMMANDÉ

Nom de l'assureur-maladie

.....

Rue, n°

.....

NPA, lieu

LETTRE D’AFFILIATION

Affiliation pour l’assurance de base

Nom / Prénom:

Référence / n° d’assuré:

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je demande dès le 1^{er} janvier 2012 à :

- Changer de modèle d’assurance avec la couverture mentionnée ci-dessous.
- Être affilié(e) à l’assurance obligatoire des soins auprès de votre compagnie avec la couverture mentionnée ci-dessous.
J’ai envoyé ma lettre de résiliation à mon assureur actuel:

.....
Je vous prie de lui transmettre dans les meilleurs délais un certificat d’assurance (LAMal), afin de garantir le transfert au 1^{er} janvier 2012.

Nom / Prénom	Année de naissance	① Franchise	② Couverture accident	③ Modèle

- ① Choisissez un montant: Adultes: 300/500/1000/1500/2000/2500
Enfants: 0/100/200/300/400/500/600
- ② Obligatoire pour toute personne ne travaillant pas au moins 8 h par semaine chez un employeur.
- ③ Si désiré choisissez un modèle d’assurance alternatif (Médecin de famille, TELMED, HMO).

En vous remerciant d’avance pour l’exécution de cette demande, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Lieu et date:

Signature: